

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PÊCHE



**Commissariat Régional
au Développement Agricole
de Kairouan**



**Centre National
des Etudes Agricoles**

**PROJET D'INSERTION ECONOMIQUE, SOCIALE ET
SOLIDAIRE DE KAIROUAN**
IESS – KAIROUAN

Cofinancé par le FIDA

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET

Poste Expert en CES

Termes de référence de la mission

1. Introduction

Dans le cadre du projet d'insertion économique, sociale et solidaire (IESS) de Kairouan, cofinancé par le FIDA, une mission d'assistance technique externe (AT) est prévue afin d'assurer un appui et un renforcement à la structure de gestion du projet dans plusieurs domaines faisant partie des interventions programmées de l'IESS. La mission en question a fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Kairouan (en tant que maître d'œuvre du projet) et le Centre National des Etudes Agricoles (CNEA) par le biais de laquelle, le deuxième se chargera des procédures de recrutement des expertises requises et par la suite du suivi de leur travail et leur rémunération.

Les expertises de l'Assistance Technique demandées sont permanentes le long de la durée du projet pour certains postes et séquentielles pour d'autres. Ces expertises auront à appuyer et renforcer l'équipe de l'IESS dans les domaines suivants :

- ✓ Le suivi et l'évaluation des réalisations du projet ;
- ✓ La gestion financière du projet ;
- ✓ La communication et la gestion du savoir ;
- ✓ L'adaptation et la gestion des changements climatiques ;
- ✓ La préparation, le contrôle et le suivi des travaux de CES programmés et/ou allant émaner dans le cadre du projet ;
- ✓ Le partenariat entre les différents acteurs intervenants, la promotion des filières et l'appui à l'émergence d'AGRs et de PME ;
- ✓ L'inclusion sociale, à travers l'appui du projet en matière d'identification des micro-zones, de choix des AGRs et des bénéficiaires et de facilitation et suivi des opérations de validation des dossiers d'AGRs, de formation des bénéficiaires et leur accompagnement ;
- ✓ La passation des marchés entrepris dans le cadre du projet ;
- ✓ L'appui à la planification, l'animation et la coordination de la mise en œuvre à l'échelle locale des activités du projet.

2. Contexte des présents termes de référence

Les présents termes de référence concernent le poste d'assistant du projet en CES. Tout candidat pour ce poste est appelé à être suffisamment imbibé en les techniques et outils d'aménagement de BV et de conservation des eaux et du sol, notamment dans un contexte d'adaptation aux changements climatique mais aussi des techniques et procédures de planification participative, intégré et durable.

L'Expert à charger du poste CES sera appelé à travailler en pleine concertation avec les services concernés de l'UGP et du CRDA et aura à assurer les tâches suivantes :

1. La prise connaissance et l'examen des actions et activités rapportées dans le COSTAB et les PTBA du projet, précisément celles relatives à l'aménagement et la conservation des terres et la mobilisation des eaux de surface, notamment pour la recharge des nappes ;
 2. La formulation, si le cas s'impose, de remarques et la proposition d'améliorations visant que ce soit les actions et activités projetées que les procédures de leur mise en œuvre afin de garantir l'adhésion de la population cible, la durabilité des réalisations et le respect de l'environnement ;
-

3. La coordination et l'animation des séances de planification locale participative, intégrée et durable avec les partenaires régionaux et locaux, dont les bénéficiaires, afin de garantir au préalable une adhésion acceptable au projet, notamment en les actions et activités de CES et/ou en relation étroite avec elles ;
4. L'initiation et l'accompagnement du processus de planification des actions et activités de CES en étroite collaboration avec les services techniques concernés du CRDA, les services de gestion financière et de suivi-évaluation de l'UGP ;
5. La contribution à l'identification des besoins en formation en planification locale ;
6. La préparation et la proposition d'un programme de travaux annuels de CES (et connexes) pour chaque délégation, y inclus les activités de formation en planification locale et le contrôle et le suivi de sa mise en œuvre ;
7. La couverture des aspects ciblage et genre au niveau local ;
8. Le suivi et l'organisation, selon une approche horizontale et partenariale, de la mise en œuvre des activités du projet, dont celles de CES ;
9. La capitalisation des informations recueillies et l'expérience acquise, notamment en matière de planification et développement local participatif, intégré et durable afin de créer une mémoire institutionnelle au sein des CTV et du CRDA ;
10. La facilitation de toutes les activités de communication et de gestion des connaissances, en collaboration avec le service communication et gestion du savoir ;
11. La participation et/ou la réalisation de toute autre tâche en relation avec le poste d'expert en CES qui lui sera demandée par l'UGP.

3. Durée de la mission

Le poste d'Expert en CES est une mission permanente le long de la durée d'exécution du projet IEISS. Sa durée approximative est estimée à soixante (60) Homme/mois de travail quasi en plein, tel que le résumant les tâches à la charge de l'Expert.

4. Qualifications et compétences requises

Les candidats pour le poste d'Expert en CES du projet IEISS-Kairouan doivent avoir les qualifications et les compétences suivantes :

4.1. Formation académique

Les candidats au poste d'Expert en CES du projet IEISS-Kairouan doivent avoir :

- ✓ Un niveau académique du niveau Bac + 4 ans minimum dans le domaine de la CES ou de Génie rural ;
- ✓ Une excellente maîtrise de la langue française (parlée et écrite) ;
- ✓ Une très bonne maîtrise des outils informatiques les plus courants (Microsoft Office, navigation Internet, messagerie, logiciels de dessin assisté par ordinateur et de cartographie numérique (SIG), ...).

4.2. Expérience professionnelle générale

En matière d'expérience professionnelle générale, les candidats au poste d'Expert en CES du projet IESS-Kairouan doivent avoir :

- ✓ **Au minimum Sept (7) ans** d'expérience professionnelle réussie dans son domaine de spécialisation et dans celui du développement rural en général ;
- ✓ **Au minimum cinq (5) ans** d'expérience professionnelle réussie en matière d'aménagements antiérosifs, d'aménagements hydro-agricole et de gestion des Ressources Naturelles.

4.3. Expérience professionnelle spécifique

En matière d'expérience professionnelle spécifique en relation avec le poste de recrutement, les candidats au poste de gestion financière du projet IESS-Kairouan doivent avoir :

- ✓ **Au minimum Trois (3) ans** d'expérience professionnelle réussie dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres (DAO) de piste, PPI ou travaux de CES et dans le contrôle et le suivi des travaux (de CES particulièrement) ;
- ✓ **Au minimum Trois (3) ans** d'expérience professionnelle réussie dans l'initiation et l'appui des acteurs locaux en matière de planification locale intégrée et participative (inclus les plans d'affaires), sa mise en œuvre et son suivi ;
- ✓ Réalisé des missions semblables aux présentes dans des projets similaires au présent.

5. Dossier de candidature

Il est à noter que les dossiers de candidature au poste d'Expert en CES du projet IESS-Kairouan **doivent être obligatoirement sous format numérique (en PDF)**. Les dossiers en papier ne seront pas examinés.

Tout dossier de candidature doit renfermer les pièces suivantes :

- ✓ Une demande de participation au concours de recrutement d'un expert en CES pour le compte du projet IESS-Kairouan, adressée au nom du Directeur Général du Centre National des Etudes Agricoles (CNEA) ;
 - ✓ Les présents TDR signés (au moins la dernière page) ;
 - ✓ Une copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) ;
 - ✓ Un curriculum vitae (CV) renfermant obligatoirement les adresses de contact (téléphone et adresse mail) et présenté comme suit :
 - Le cursus scolaire, avec en appui les diplômes (ou attestation de diplômes) les plus récents ;
 - Le cursus professionnel général, avec en appui : la dernière situation professionnelle (grade), les attestations, les nominations, les feuilles de présence et tout autres documents pouvant justifier l'expérience professionnelle générale dans les domaines décrits plus haut (paragraphe 4.2.) ;
 - L'expérience professionnelle spécifique, avec en appui les textes de nomination, les attestations, les feuilles de présence et tout autre document pouvant justifier la compétence du candidat dans les domaines spécifiques requis par les présents TDR (paragraphe 4.3.) ;
 - ✓ Une offre financière de rémunération unitaire mensuelle, **toutes charges comprises**, qui tient compte des déplacements jusqu'à Kairouan, le logement dans la ville (loyer) et des frais de subsistance. L'offre doit être présentée en Hors Taxes (HT) et en TTC. La TVA
-

étant de 19%. L'Homme/mois complet sera de 22 jours de travail. Pour les durées mensuelles moindres, la rémunération sera calculée au prorata des jours effectivement travaillés.

Les références et les missions qui seront mentionnées dans le CV sans toutefois être argumentées ne seront pas prises en considération lors du dépouillement.

Les arguments et les pièces justificatives originales doivent être de préférence scannés ainsi et non en tant que copies (afin d'éviter les copies conformes).

Toutes les pièces à fournir ***doivent être scannées dans un même seul fichier***, afin d'éviter toute omission lors du dépouillement.

Le dossier ainsi constitué sera adressé au CNEA, obligatoirement aux deux adresses suivantes : jalelbenamor@ymail.com et jalel.benamor@iresa.agrinet.tn. Le mail d'envoi doit mentionner **en objet** le poste recherché (exp. : poste Expert en CES du projet IEISS-Kairouan).
